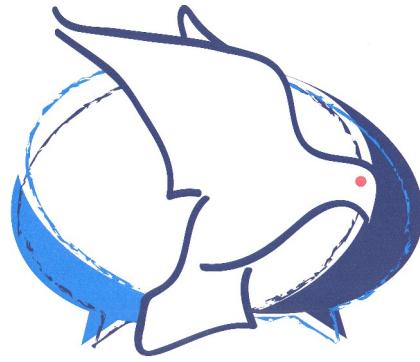


# Observatoire des démarches synodales



## Guide pour observations et évaluations

Faisant suite aux conclusions du synode, le Conseil d'Administration de la DCBF a décidé de mettre en œuvre un observatoire des démarches synodales dans l'Église de France, et d'inviter tous les membres du réseau CCBF qui le voudront à participer à cette observation dans nos diocèses, nos paroisses, et plus largement nos territoires.

### Pourquoi un tel observatoire ?

Plusieurs raisons :

Le Document Final (DF) du synode encourage notre initiative en mentionnant au §94 : « **Sans changements concrets à court terme, la vision d'une Église synodale ne sera pas crédible, ce qui éloignera les membres du peuple de Dieu qui ont puisé force et espérance dans le cheminement synodal. Il appartient aux Églises locales de trouver les modalités appropriées pour mettre en œuvre ces changements.** »

La CCBF s'est fortement investie dans la phase consultative en 2022 grâce à plusieurs milliers de sympathisants qui, aujourd'hui, attendent et espèrent une suite à ce synode. Il y a donc pour nous une obligation à encourager les initiatives et à veiller à ce que se mettent en place des démarches synodales.

**Le synode ne fait que commencer :** « *Le processus synodal ne s'achève pas avec la fin de l'actuelle assemblée du Synode des évêques, car il comprend la phase de mise en œuvre.* » (DF Introduction §9 )

### Quels objectifs pour cet observatoire ?

« *La forme synodale de l'Église est au service de sa mission, et tout changement dans la vie de l'Église doit la rendre plus apte à annoncer le Royaume de Dieu et à témoigner de l'Évangile du Seigneur aux hommes et aux femmes de notre temps. [...] C'est l'urgence de cette mission qui nous pousse sur le chemin de la mise en œuvre du Synode, qui est une tâche dont tous les baptisés sont coresponsables.* » Ce sont les directives du Secrétariat Général du synode qui rejoignent les conclusions du synode : « *Il faudra prévoir une évaluation des progrès réalisés en matière de synodalité et de participation de tous les baptisés à la vie de l'Église.* »

Il apparaît logique que la CCBF s'intéresse aux progrès que nous espérons, et qu'elle partage les expériences positives, ou les freins aux démarches synodales, avec ceux qui se sont investis dans la phase consultative.

Plusieurs objectifs :

- **Répertorier les actions ou les événements** qui, à l'échelle des diocèses, des paroisses et au-delà dans nos mouvements et sur notre secteur, sont conduits dans un esprit synodal.
- **Noter les expérimentations d'organisations** faites dans une démarche synodale, en lien si possible avec les équipes synodales diocésaines.
- **Interpeller**, si nécessaire, l'institution sur son devoir de mise en œuvre de la synodalité dans l'Église, et **relever les freins** qui peuvent être mis en place pour contourner cette obligation.
- **Partager les expériences** ou actions diocésaines ou paroissiales recueillies, permettant à nos groupes et sympathisants d'**initier des nouvelles actions**.
- **Évaluer** les changements produits par les démarches synodales locales à partir de synthèses nationales.

## Comment conduire cet observatoire ?

Pour relever les démarches synodales, de façon cohérente entre nous, qu'entendons-nous par la « mise en œuvre d'une démarche synodale dans notre Église » ? Pour le Secrétariat Général du synode (07/07/2025 [Orientations du 07/07/2025](#)), c'est la mise en œuvre, par **tous les baptisés**, **d'actions** qui se réfèrent aux indications évoquées dans le Document Final du synode et qui visent, à l'échelle des Églises locales, à **renouveler** dans un esprit synodal les **pratiques** et les **structures** pastorales.

De ce fait, l'observatoire cherchera à préciser les domaines d'application de la synodalité dans le cadre de l'activité pastorale ordinaire.

Pour réaliser ce recueil d'observations, la CCBF veut s'appuyer sur le réseau de ses sympathisants et tout particulièrement sur tous ceux qui se sont mobilisés avec elle dans la phase consultative. Nous espérons ainsi toucher plus de 60 diocèses, pour lesquels nous avions eu des retours en 2022.

Pour catégoriser les observations, et permettre une synthèse des réponses, nous mettons à disposition des observateurs une grille (non exhaustive) avec les domaines et critères qui peuvent être concernés. Cette grille constituera un guide qui peut être utilisé en fonction du contexte local.

Ce guide s'appuie sur les propositions du Secrétariat Général du synode qui a dressé une liste non exhaustive des domaines de mise en œuvre des changements. Il utilise des termes plus concrets tout en restant attaché à cette liste. Ces domaines concernent :

- les "ministères" et les "services" (pastorale liturgique et sacramentelle, mouvements et associations...) ;
- les instances ou organes de participation (conseils, assemblées...) ;
- le fonctionnement de l'Église ;
- l'initiation chrétienne et la formation ;
- la mission des baptisé·e·s.

Des "lignes directrices" du Secrétariat Général il ressort qu'un certain nombre de critères semblent pouvoir **garantir qu'une action est exercée dans un esprit synodal** : **l'accueil, l'écoute, le dialogue, la prière et la référence à l'évangile, la consultation, la participation, la transparence, le rendre compte...**

C'est dans ces domaines et avec ces critères que la commission de la CCBF invite les groupes et les référents de la CCBF, là où ils vivent, à repérer les actions conduites ou non dans un esprit synodal. Il est donc important de connaître et de désigner les acteurs, les décideurs et les freins, c'est à dire de s'attacher au **comment** se mettent en place des démarches synodales.

Et c'est la raison pour laquelle l'observatoire doit recueillir et décrire des faits, des actions ou des événements, et non des souhaits, des opinions, des annonces ou des interprétations.

### Guide support de l'observatoire

<b>Suivi d'actions, d'organisations ou d'événements diocésains ou paroissiaux en observant comment la démarche synodale y a été valorisée ou non</b>		
Domaines	Quoi ? Actions ou Événements	Comment ?
Gouvernance - diocésaine - paroissiale - autres : mouvements, ...	Organismes de participation : Conseil pastoral diocésain, paroissial, équipe de conduite, d'animation (EAP), Services diocésains, ...  Instances nouvelles :	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rôle officiel</li> <li>• Rôle effectif</li> <li>• Membres : nature, modalités de désignation</li> <li>• Fonctionnement</li> <li>• Modalités de décision</li> <li>• Communication, transparence</li> </ul>
Rites, Célébrations, Sacrements	Messes dominicales  Ministères divers : lectorat, acolytat, etc.  Obsèques  Baptêmes, Communions, Réconciliations	Choix des lieux (primauté de l'Eucharistie/tout autre célébration) : Qui décide (curé, seul, équipe de conduite) ? Qui désigne ? Qui discerne ? Les baptisés des paroisses sont-ils mobilisés ? Se sont-ils concertés ? Y a-t-il des propositions alternatives (célébrations de la parole) ? Par qui ? Processus de décision : écoute, concertation ? Qui, au final, décide ?  Constitution des équipes Mode de fonctionnement Autonomie : calendrier, relations avec famille, déroulement des obsèques, présence au funérarium ? ...  Choix du lieu, Préparation, Organisation de la cérémonie : Avec qui ? Qui décide ? Comment ? Qui préside la célébration ?
Catéchuménat et formation	Accompagnement des Catéchumènes	Organisation, choix des accompagnateurs, formation des accompagnateurs Parcours (nature, durée, degré de

	Formations (diocésaines)	personnalisation, ...) Évolution, part de démarches synodales  Service existant ou non ? Nature des formations proposées ? Par qui ? Dans quel objectif ?
Écoute et Parole	Structures, lieux où l'écoute se développe  Structures, lieux où la Parole est largement donnée à tous les baptisés	Comment est mise en place une écoute mutuelle ? Y a-t-il des changements visibles et fructueux ?
Relations Église / société	Œcuménisme  Dialogue Inter-religieux  Participation à la vie du monde contemporain (Initiatives de l'Église pour s'investir dans l'« a-confessionnel »)	Existe-t-il sur le diocèse ? Qui en est responsable dans l'Église catholique ? Comment se réalise-t-il ? Ponctuellement ? De façon permanente ?  Existe-t-il sur le diocèse ? Qui en est responsable dans l'Église catholique ? Comment se réalise-t-il ? Ponctuellement ? De façon permanente ?  Qui propose des débats en Église sur les grands sujets de société (écologie, fin de vie, migrations, ...) ? Y a-t-il incitation et par qui à s'investir dans des structures civiles sur ces sujets ? Comment ?
Services de la charité, solidarité (Diaconie)	Pastorales des malades, des prisonniers, des migrants...	Y a-t-il autonomie ou contrôle ? Dispersion ou coordination ?
Autres ...		